CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

GWERZ ANN OTRO AR C'HAER.

Tostaed oll hag e klewfed Eur werz a newe zo savet (bis);

D'ann otro maer Peurit a eo gret Pehini a zo merzeriet.

He-unam a zo bet kiriek, Rak gwall gojo en euz laret;

Rak eunn de war bave Landreger A savaz etre-z-he eunn ereur.

Ann otro Rumin a lavare D'ann otro Maer, p'hen rankontre :

COMPLAINTE DE M. LE CAER.

Approchez tous, et vous entendrez — un gwerz qui a été composé ', :écemment (bis);

Il a été fait à (sur) M. le maire de Pommerit, - qui a été martyrisé.

Lui-même a été la cause (de sa mort) : — car il a tenu (m. à m. dit) de graves propos;

Car, un jour, sur le pavé de Tréguier, — s'éleva entre eux une querelle.

. .

M. du Rumain disait — à M. le maire (de Pommerit), lorsqu'il (un jour qu'il) le rencontrait :

1. Sevel eur werz, m. à m., lever une complainte.

121

Otro ar Maer, ma em c'hered,
 Ar papero d'in a diskwelfed;

Diskweled d'in ar papero A zo o redek dre ar vro. —

Ann otro Maer a respontaz D'ann otro Rumin, pa hen klewaz :

— Ar papero na weli ket, Rak velli war-n-he n'at euz ket;

Me rei gwerzan da oll zanve, Ha goude e kolli da vue,

Ma na gerez kouitât ar vro ; Operatour te a vezo, Meudeuzin ar bevien dre ar vro. —

Ann otro Rumin a respontaz Da vaer Peuret, 'vel m'hen klewaz :

— Otro ar Maer, serr da c'heno; Me rai d'id pean da gomjo,

Vous me montrerez ces papiers — qui sont à courir par le pays. »

M. le maire répondit - à M. du Rumain, lorsqu'il l'entendit :

Je ferai vendre tous tes biens, -- et ensuite tu perdras la vie,

Si tu ne veux pas quitter le pays; — tu seras opérateur, — médecin des pauvres par le pays. »

- M. du Rumain répondit au maire de Pommerit, dès qu'il l'entendit :
- « Monsieur le Maire, ferme ta bouche; je te ferai payer tes paroles

 $[\]alpha$ Monsieur le Maire, si vous m'aimez, — vous me montrerez les papiers,

[«] Ces papiers, tu ne (les) verras pas; - car tu n'as aucun droit sur eux.

CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

War-benn anter-noz dirio Me rai d'id pean da gomjo. —

Ann otro Rumin arok zo et; Da glask kompagnonez eo et Evit mond d'he di d'hen gwelet.

٠.

En traou ar porz pa int ariet', Da 'n em gonkluin int chomet.

Unan en ti zo antreet, En giz d'eur martolod oa gwisket.

Ar martolod a c'houlenne, Ebarz ann ti p'en antree :

— De mad ha joa oll en ti-man. Ann otro Maer pelec'h eman? —

Ar wreg e oa etal ann tan, En deuz respontet ken buan :

1. A cet endroit il y aurait une lacune prétendent tous les chanteurs.

Pour minuit jeudi - je te ferai payer tes paroles. »

M. du Rumain s'en est allé; — il a été chercher de la compagnie — pour aller le voir (le maire) à la maison.

٠.

En bas de la cour quand ils sont arrivés, — ils sont restés (là) pour arrêter leur projet.

L'un d'eux est entré dans la maison; — il était vêtu à la façon d'un matelot.

Le matelot demandait, - lorsqu'il entrait dans la maison :

« Bonjour et joie à tous dans cette maison-ci! — M. le Maire où est-il? »

La femme était près du feu (foyer); - elle a répondu aussi vite :

— 'Barz en bourk Peurit eo eman, En ti Jozon ar C'hoz oc'h evan. —

Ar martolod p'en euz klewet, Emez ann ti buan zo et.

Mes ar c'hi a c'harze bepred, Ma ge et ar mewel da welet;

Ma ge et ar mewel 'mez ann ti 'Vit gout petra oa gand ar c'hi Ma talc'he kement da randoni.

En traou ar porz p'eo ariet, 'Nn otro Rumin 'n euz kozeet :

— Mewel ann ti, lar d'in breman, Da vestr ar maer pelec'h eman? —

Ar mewel paour a respontaz D'ann otro Rumin, 'vel hen klewaz :

— 'Barz e bourk Peurit eo eman 'N ti Jozon ar C'hoz oc'h evan. —

« Il est au bourg de Pommerit, — dans la maison de Joson (Joseph) Le Coz, à boire. »

Le matelot, lorsqu'il a entendu cela, — est sorti vite de la maison.

Mais le chien aboyait toujours, — au point que le domestique (y) est allé voir;

Au point que le domestique est sorti de la maison — pour savoir ce qu'avait le chien — à continuer ainsi de faire la randonnée.

En bas de la cour lorsqu'il est arrivé, — M. du Rumain a parlé :

« Domestique de la maison, dis-moi maintenant, — ton maître le maire, où est-il? »

Le pauvre domestique répondit — à M. du Rumain, dès qu'il l'entendit :

« C'est au bourg de Pommerit qu'il est, — dans la maison de Joson le Coz, à boire. »

CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

N'oa ket he c'hir peurachuet, Daou en he golier zo kroget, Hag en deuz d'ez-han lavaret :

— Mewel ann ti, deud gan-imp-ni ' Evit rentan d'imp ann den-ze, Pe c'houi a gollo ho pue. —

Ar mewel p'en euz klewet, Da vourk Peurit hen a zo et.

Ar mewel paour a c'houlenne En bourk Peurit, pa antree :

— De mad ha joa oll en ti-man. Ma mestr ar maer pelec'h eman? —

1. Sorte de pléonasme, fréquent dans la prose comme dans la poésie. Ganin-me; gan-imp-ni: avec moi-mêwe, avec nous-mêmes. Mais même ne rend pas exactement la répétition personnelle me ou ni.

Il n'avait pas achevé son mot, — que deux (de ces gens) 1 l'ont saisi au collier, — et ils lui ont dit :

« Domestique de la maison, venez avec nous-mêmes — pour nous livrer cet homme-là, — ou vous-même perdrez la vie. »

Le domestique, quand il a entendu cela, — est allé au bourg de Pommerit.

•

Le pauvre domestique demandait — au bourg de Pommerit, quand il entrait :

« Bonjour et joie à tous en cette maison-ci! — Mon maître le maire où est-il? »

1. Le chanteur s'interrompt ici, comme un peu plus bas, à l'appréhension du maire, pour faire cette reflexion : « On ne connaît plus ces deux-là; mais ils étaient nommés dans le gwerz primitif. »

125

Ann otro maer p'hen euz klewet, Prim en he zao zo savet.

Ar mewel paour a lavare D'he vestr ar maer 'vel en gwele :

— Ma mestr paour, di-ou-in' ma sented, Da gomz out-he na n'efed ket; Rak gourdrouz fall zo 'n hoc'h eneb. —

Ann otro maer a respontaz D'he vewel, evel m'hen klewaz :

Me na ran forz piou zo aze,
Ec'h an raktal da gomz out-he.

En toull ann nor p'eo ariet, Daou 'n he golier zo kroget, Emez ann ti en deuz kaset:

- Otro ar Maer, deud gan-imp-ni, 'Vit lenn eul lizer zo gan-imp;
- 1. Pour diouz-in, en trécorrois, et mieux, ouz-in.

Quand M. le maire l'a entendu, - vite il s'est levé debout;

Le pauvre domestique disait — à son maître le maire, dès qu'il le voyait :

« Mon pauvre maître, si vous m'écoutez, — vous n'îrez pas leur parler; — car il y a contre vous une méchante rumeur (colère ou menace). »

M. le maire répondit — à son domestique, dès qu'il l'entendit :

« Peu m'importe qui se trouve là; — je vais aussitôt leur parler. »

Quand il est arrivé au seuil de la porte, — deux l'ont saisi au collet, — ils l'ont emmené hors de la maison :

« Monsieur le Maire, venez avec nous, — pour lire une lettre que nous avons,

CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

Da lenn eul lizer zo hirie Digaset d'imp gant maer Pontre. —

Ann otro maer a respontaz D'ann daou den-man, 'vel m'ho c'hlewaz :

Na ma zo gan-ac'h lizerio,
 Antreed aman 'n ti Lanno,
 Ha m'hen lenno deuz ar golo.

Ann daou den-man a respontaz Da vaer Peurit, pa hen klewaz':

E ti Lanno n'antrefomp ket,
 Rak n'eo ket mad e vemp gwelet;
 Demp d'ober ann dro d'ar vered,

Ha ni c'hai gan-ac'h d'ar Waz-Vian, Hag he * lennfed e-tal ann tan. —

1. Ce singulier est une licence; il faudrait, régulièrement, le pluriel klewjont.
2. He, c'est le singulier. Plus haut, on lit pourtant lizero, des lettres. La difficulté grammaticale serait levée, s'il y avait, au lieu du pronom he, la caractéristique de l'impersonnel verbal e; « e klewfed, vous lirez ». Dans l'esprit du chanteur, lizero avait l'équivalence d'un singulier; comme litteræ, en latin, avec le sens de epislola.

Pour lire une lettre qui a été aujourd'hui — à nous envoyée par le maire de Pontrieux. »

M. le maire répondit - à ces deux hommes-ci, dès qu'il les entendit:

« S'il y a avec vous des lettres, — entrez ici, dans la maison de Lanno, — et je les lirai à la chandelle. »

Ces deux hommes-ci répondirent — au maire de Pommerit, quand ils l'entendirent :

 Dans la maison de Lanno nous n'entrerons pas, — car il n'est pas bon que nous soyons vus; — allons faire le tour du cimetière;

Et nous irons avec vous à Gwaz-Bihan', -- et vous les lirez près du feu.

1. M. à m. petit lavoir ou étang.

Pa deuz ann dro d'ar vered groet, 'Tal ti-forn ann traou int ariet.

Kichen ar forn p'int ariet, Kompagnonez en deuz kavet, 'Nn otro Rumin hag he botred;

Goude bezan 'n em saludet, He-man d'ar maer en euz laret :

Ari eo ann amzer endro
Ma renki pean da gomjo.

Pa eo gant-he eur pennad et, Rebelion eo en deuz groet, He votez ler en euz kollet;

'Nn otro Rumin p'an euz klewet He vaionetez an euz tennet, 'N he goste klein en euz hi skoet.

Quand ils ont fait le tour du cimetière, — près de la maison-à-four d'en bas ils sont arrivés;

Près du four ils sont arrivés, — ils ont trouvé de la compagnie, — M. du Rumain et ses hommes;

Après s'être salués, - celui-ci a dit au maire :

 α Le temps est venu, suivant son cours, — où tu devras payer tes paroles. »

Quand il est allé avec eux un bout (de chemin), — il a fait rébellion, — il a perdu son soulier;

M. du Rumain, lorsqu'il a entendu cela, — a tiré sa baïonnette, — il l'a enfoncée dans son côté gauche.

CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

Ac'hane neuze int bet et, Bete Stang-ar-C'hont 'n deuz he kaset Hag eno oe 'dare pognardet.

Ann otro Rumin p'an euz klewet, He vaionetez en euz tennet, 'N he geste deo 'n euz hi blantet.

Ac'hane neuze int bet et, Bete Keraudren e digaset Hag eno oe 'dare pognardet.

Kri vije ar galon na oelje ' En Keraudren neb a vije,

O klewet ar maer o c'houl pardon Digant Rumin' greiz he galon:

1. J'ai entendu aussi : « hen gwelje... le cœur qui l'aurait vu... » Cela n'avait plus de sens. — Goelje, vije, le présent du conditionnel, dans le sens du passé. Cette substitution d'un temps présent à un prétérit, pour la forme, non pour le sens, est d'un usage fréquent dans la poésie bretonne.

De là ensuite ils sont partis; — ils l'ont emmené jusqu'à Stang-ar-C'hont', — et là il fut poignardé de nouveau.

M. du Rumain, lorsqu'il a entendu cela, — a tiré sa baïonnette,
— il l'a enfoncée dans son côté droit.

De là ensuite ils sont partis; — ils l'ont emmené jusqu'à Keraudren, — et là il fut encore poignardé.

Dur aurait été le cœur (de celui) qui n'eût pas pleuré, — de quiconque eût été à Keraudren,

En entendant le maire demander pardon — à du Rumain du fond du cœur *:

^{1.} M. à m. l'étang du Comte.

^{2. «} A-greiz he galon, du milieu de son cœur ». D'après une variante : « Dreiz he galon, tout au travers du cœur «. Dreiz pour drez ou dre, en récorrois.

129

Otro, lezd 'gan-in ma bue,
 Hag e po ma reng ha ma leuve
 Hag ho c'heritourien 'n o goude.

'Nn otro Rumin a respontaz Da vaer Peurit, 'vel m'hen klewaz :

Well eo gan-in hât da vue
 Evid da reng ha da leuve.

Kri vije ar galon na oelje En Keraudren neb a vije,

O klewet ar maer o c'houl pardon Digand Doue 'greiz he galon :

- Me garje, ma Doue, c'halljenn Kemer deuz ar ger c'hoaz ann hent,

Evit ma mije kimiadet Deuz ma bugale, ma fried *. —

1. Lezd, pour lezed. Deux couplets plus has, kat, pour kaout ou kaet. Le trécorrois a l'habitude de ces contractions.

2. Pried a le genre double du latin conjux. C'est le mari ou la femme.

« Monsieur, laissez-moi la vie, — et vous aurez mon rang et mes revenus, — et vos héritiers les auront ensuite. »

M. du Rumain répondit — au maire de Pommerit, dès qu'il l'entendit :

« J'aime mieux avoir ta vie, - que ton rang et tes revenus. »

Dur aurait été le cœur (de celui) qui n'eût pas pleuré, — de quiconque eût été à Keraudren,

En entendant le maire demander pardon — à Dieu du fond du cœur :

« Je voudrais, mon Dieu, pouvoir — prendre encore le chemin de la maison,

Pour que j'eusse fait mes adieux ' — à mes enfants, à ma femme. »

1. Kimiadi, dire l'adieu.

CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

Ann otro Rumin a respontaz

Da vaer Peurit, 'vel m' hen klewaz :

- Evid d'ar ger na n'efed ket, Kimiaded aze, ma kered.

Lavar ar *manus*, pa giri : Rag ec'h oud en heur ma varwi. —

Ann otro maer p'hen euz klewet Da gimiadi zo 'n em laket :

— Adieu 'ta, ma merc'h Jozefin, Adieu 'ta, ma mab Jean-Mari ',

Adieu! eme-han, ma fried:
N'momp ken ar gras d'en em welet... —

1. Dans le prénom composé (Jean-Marie, Pierre-Marie, etc.), le premier mot est, en breton, exactement le même qu'en français : toujours Jean-Mari, et jamais Iann-Mari.

M. du Rumain répondit — au maire de Pommerit, dès qu'il l'entendit :

« Quant à la maison, vous n'y irez pas; — faites vos adieux là, si vous voulez.

Dis le manus', quand tu voudras: — car tu es à l'heure de la mort (m. à m. l'heure où tu mourras). »

M. le maire, lorsqu'il l'a entendu, - s'est mis à dire l'adieu :

« Adieu donc, ma fille Joséphine; — adieu donc, mon fils Jean-Marie:

Adieu, dit-il, ma femme! — nous n'aurons plus la gràce de nous voir...»

1. Sans doute la prière qu'on chante à Complies: « In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum. » Le premier mot d'une formule sert de titre : le Pater...Ainsi, l'on dit d'un sorcier qu'il sait lire l' « obsecro » dans les livres de magie, pour les incantations.

'Nn otro Rumin p'hen euz klewet, He vaionetez en euz tennet, En he galon 'n euz hi blantet.

Ac'hane neuze int bet et; Beteg ar pasaj e oe traignet, Hag eno a oe peurlac'het.

Ann otro Rumin a lavare, Etal ar pasaj p'en arie :

- C'hasted prepari hoc'h hacho, Vit ma vo hachet ann otro. -

He vap henan a respontaz D'ann otro Rumin, 'vel m'hen klewaz :

- 'Vit ze, ma zad, na vo ket groet; Mizer awalc'h en euz soufret;

M. du Rumain, lorsqu'il l'a entendu, — a tiré sa baïonnette, — il l'a plantée dans son cœur.

De là ensuite ils sont partis; — il fut traîné jusqu'au passage ', — et là il fut achevé.

M. du Rumain disait - près du passage, quand il arrivait :

« Hâtez-vous de préparer vos haches, — pour que monsieur (m. à m. le monsieur) soit haché (en morceaux). »

Son fils aîné répondit - à M. du Rumain, dès qu'il l'entendit :

- α Quant à cela, mon père, ce ne sera pas fait; il a souffert assez de misères (de tortures);
- 1. Il y a deux passages, l'un à Pontrot, nou loin de Keraudren, l'autre entre Troguery et Saint-Yves de Minie'hi, sur la rivière du Jaudry, qui passe à La Roche-Derrien et à Tréguier.

134

CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

Deuz ar bourk beteg ar pasaj Ar vizer 'n euz soufret zo braz. —

Ann otro Rumin p'hen euz klewet, He vaionetez en euz tennet:

'N he skouarn glein en euz hi flantet Ha dre he skouarn deo en euz hi zennet.

Ann otro Rumin p'en euz gwelet, 'N eur min pounner eo bet kroget, En he gerc'hen en euz han laket.

Ha pa defoa ho zorfed groet, Ar vag war flod e deuz laket, Ebarz ar vag e oe tollet,

Ha kaset gant-he d'ar sabren D'am dostik da Doull-ar-Serpant.

Chanté par Jean Le Rolland, de Louannec.

Depuis le bourg jusqu'au passage, — la misère qu'il a soufferte, est grande. »

M. du Rumain, lorsqu'il l'a entendu, - a tiré sa baïonnette;

Il l'a plantée (au maire) dans son oreille gauche. — et par son oreille droite il l'a retirée.

M. du Rumain, quand il a vu cela (le coup de grâce donné), — a saisi une pierre lourde, — il l'a mise à son cou (attachée au cou du maire).

Et lorsqu'ils eurent accompli leur forfait, — ils ont mis à flot le bateau (du passage); — et (le maire) fut jeté dans le bateau,

Et emporté par eux au banc de sable — qui est tout près de Toullar Serpant (m. à m. le trou du serpent.)

. . .

Ce gwerz fini, le chanteur ne manque jamais d'ajouter, en guise de renseignements : « Daou ha pewar-ugent a oant,

o lac'ha ar C'haer, maer Peurit. - Ils étaient quatre-vingtdeux, à tuer Le Caer, le maire de Pommerit. »

Naguère on fournissait d'autres éclaircissements sur cette complainte historique. Elle est incomplète, par endroits. J'ai signalé plus haut quelques-unes de ces lacunes. A ce passage : « Près du four... ils ont trouvé de la compagnie, M. du Rumain et ses amis », il v avait une énumération des quatre-vingt-deux, qu'on a retranchée, par mesure de prudence. Les chanteurs se sont vu imposer cette discrétion.

L'événement qui a donné lieu à ce querz, arriva en 1815. lors de la deuxième chouannerie. Le maire de Pommerit-Jaudy, « M. Le Caer », était un bleu. Le crime de du Rumain et de ses complices fut jugé à Saint-Brieuc, en 1819. Ce procès souleva dans le pays breton la même émotion que l'affaire encore récente du « Crucifié de Hengoat » : il y eut des acquittements analogues. Les héritiers de Le Caer et ceux de ses ennemis politiques ou particuliers sont encore nombreux dans toute la contrée: j'ai connu, à Quimper, un très proche parent au maire de Pommerit.

La première fois que j'ai entendu le Gwerz ann otro ar C'haer, c'est en 1880. Le vieux Kerambrun n'en savait plus que des couplets épars. J'attribuai à une défaillance de mémoire la mutilation que subissait ce souvenir de guerre civile chez un contemporain — presque un témoin — de l'horrible événement. (Rapport paru dans les Archives des Missions scientifiques et littéraires; 3° série, tome VIII; 1883.)

La principale raison en est que le chant n'est plus qu'en de rares bouches, bien que le fait dont il est l'écho, soit encore dans toutes les mémoires. On ne passe pas à Toull-ar-Serpant, avec un homme du pays, sans qu'on entende, chaque fois, comme en une phrase devenue sacramentelle : « C'est ici que fut tué M. Le Caer. »

La chose irait au rebours des théories du folk-lore. C'est le chant qui s'éteint, tandis que persiste le récit oral d'où est sortie la chanson. Celle-ci n'offrirait-elle pas assez ces caractères généraux sans lesquels aucune production de l'esprit n'est assurée de vivre? En effet, ce querz a tout le « localisme »

134 CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

d'un sonn; pour quiconque n'est pas de Tréguier ou de Lannion, il s'agit uniquement d'un assassinat, où les Chouans et les Bleus ne sont ni nommés ni reconnaissables. Et, de plus, les meurtriers de Le Caer ne sèment plus aujourd'hui la terreur autour des chanteurs populaires; surtout, la querelle de du Rumain et de son rival est devenue lettre morte pour le pays; on ne se rend plus un compte exact de ces mots importants papero et lizero, de ces papiers et de ces lettres qui ont fomenté la haine et poussé au coup fatal. Et ce gwerz historique disparaîtra pour ces deux raisons à la fois.

L'air de cette complainte est l'universel andante, avec les mesures brisées des récitatifs.

246 CHANSONS ET DANSES DES BRETONS

GWERZ ANN OTRO AR C'HAER



AR FILOUTER FIN

